## ANNEXE A : Modèle du formulaire de demande destiné au médecin-conseil :

Formulaire de demande de remboursement de la spécialité CARBAGLU sur base des dispositions reprises au point a) du § 3800100 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001

## I – Identification du bénéficiaire (nom, prénom, N° d'affiliation) :

II – Eléments à attester par un médecin spécialiste attaché à un Centre reconnu dans le cadre des Conventions de rééducation de bénéficiaires souffrant d'une maladie métabolique monogénique héréditaire rare :

- Conditions relatives à l'établissement du diagnostic sur base des analyses par méthode enzymatique et/ou moléculaire démontrant le déficit en N-acétylglutamate synthétase;
- Conditions relatives à la présence d'une hyperammoniémie compatible avec le diagnostic de déficit en N acétylglutamate synthetase.

En outre.

(si le bénéficiaire a déjà obtenu au moins une période de remboursement de la spécialité CARBAGLU sur base des conditions du point a) du § 3800100 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001, passer directement au point 2 ci-dessous)

- 1. En ce qui concerne le diagnostic précis et la situation clinique de ce patient, j'atteste les éléments suivants :
- 1.1. ⊔ Il s'agit d'un nouveau-né qui a déjà bénéficié du remboursement de la spécialité CARBAGLU sur base des conditions du point a) du § 3800200 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001 :
  - Date de naissance : UU/UU/UUU,
  - Age gestationnel à la naissance : ⊔⊔ semaines ;
  - Taux d'ammoniémie avant et après 24h d'un test de traitement par acide carglumique:

- avant : UUUU µmol/L - après 24 h : UUUU µmol/L

Je joins en annexe au présent formulaire le protocole du résultat de l'analyse démontrant le déficit en N-acétylglutamate synthétase par la méthode enzymatique et/ou moléculaire.

1.2. □ Il s'agit d'un patient qui présente une hyperammoniémie compatible avec le diagnostic de déficit en N – acétylglutamate synthétase, et chez lequel le diagnostic de déficit en N-acétylglutamate synthétase a été établi à l'âge de □□ ans :

Je joins en annexe au présent formulaire, d'une part un rapport médical décrivant chronologiquement l'évolution ancienne et récente de l'affection, notamment les manifestations cliniques constatées confirmant le caractère symptomatique de l'hyperammoniémie, et, dautre part, les protocoles de analyses qui ont conduit au diagnostic, dont les taux d'hyperammoniémie et le résultat de l'analyse démontrant le déficit en N-acétylglutamate synthétase par la méthode enzymatique et/ou moléculaire.

de

- 2. En ce qui concerne l'évolution clinique ultérieure de mon patient tout au long de l'administration du traitement remboursé avec la spécialité CARBAGLU, je m'engage à assurer le suivi de l'évaluation au moins semestrielle des éléments permettant d'estimer le développement psychomoteur ainsi que des valeurs de laboratoire des paramètres hématologiques, de l'ammoniémie, des acides aminés sanguins, des fonctions hépatique et rénale, et une fois par an le suivi de la fonction cardiaque (échographie et électrocardiogramme).
- 3. En ce qui concerne ma pratique et l'identification d'un pharmacien hospitalier de référence :

3.1.	Je suis attaché depuis le பப / பப / பபப au Centre mentionné ci-après, qui est reconnu dans le cadre des Conventions rééducation de bénéficiaires souffrant d'une maladie métabolique monogénique héréditaire rare : Le nom et l'adresse exacte de ce Centre sont les suivants:
	Numéro d'identification <u>de convention</u> INAMI de ce Centre: 7.89 - บบบ - บบ
	(je joins en annexe une attestation du médecin responsable de ce Centre, confirmant cette affectation)
3.2.	Identification d'un pharmacien hospitalier de référence, collaborant avec notre Centre: Nom et Prénom :
	Numéro INAMI de l'hôpital auquel ce pharmacien hospitalier est attaché:
	7.10 - UUU - UU - UUU - UUU - Adresse :

4. Je m'engage à mettre à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve établissant que mon patient se trouve dans la situation attestée.
5. Je m'engage également, lorsque mon patient aura reçu le remboursement de la spécialité CARBAGLU, à communiquer au collège de médecins, désigné par la Commission de Remboursement des Médicaments, les données codées relatives à l'évolution et au deveni du patient concerné, suivant les modalités fixées par le Ministre, comme décrites au point b) du § 3800100 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001.
Sur base des éléments mentionnés ci-dessus et sur base du fait que :
□ il s'agit d'une <u>première demande</u> (*) d'autorisation de remboursement pour la spécialité CARBAGLU sur base du point a) du paragraphe 3800100 du Chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001.
il s'agit d'une <u>demande de prolongation</u> de remboursement pour la spécialité CARBAGLU, car ce patient a déjà obtenu au moins une période de remboursement de la spécialité CARBAGLU sur base des conditions du point a) du paragraphe 3800100 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001, que la période précédemment autorisée est arrivée à échéance, e que j'estime que ce traitement avec la spécialité CARBAGLU doit être poursuivi (je joins en annexe un rapport d'évolution notamment en ce qui concerne les manifestations cliniques, comprenant également la motivation de la poursuite du traitement);
, j'atteste que ce patient nécessite de recevoir le remboursement d'un traitement de 12 mois avec la spécialité CARBAGLU.
III - Identification du médecin spécialiste visé au point II ci-dessus :
ער אוויין וויין וויין וויין (nom)
ишишишишишиши (prénom)
1-பபபப-பப- (N°INAMI)
uu/uu/uuuu (DATE)

(\*) En annexe au présent formulaire de demande, je joins les documents mentionnés au point 1.1. ou 1.2. ci-dessus, confirmant le diagnostic (uniquement pour une première demande d'autorisation, c'est à dire lorsque le bénéficiaire n'a encore jamais obtenu un remboursement de la spécialité CARBAGLU sur base du point a) du paragraphe 3800100 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001).

(SIGNATURE DU MEDECIN)

(CACHET)